

Montréal, le 8 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Dominique Neuman
Procureur de SÉ-AQLPA
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal, H3G 1L7

**Objet : Demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à
l'énergie renouvelable
Dossier de la Régie : R-4091-2019**

Maître Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour, requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve de Stratégies Énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA), dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à SÉ-AQLPA un délai additionnel pour le dépôt de sa preuve, **soit jusqu'au 10 octobre 2019 à 12 h.**

Par ailleurs, la Régie maintient la date limite pour les demandes de renseignements (DDR) aux intervenants jusqu'au 17 octobre 2019, à 12h et la date limite pour les réponses des intervenants aux DDR jusqu'au 22 octobre 2019, à 12h.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml